

Infrastructures

Réponse à une consultation 09.10.2017

Oui à la modification de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL)

economiesuisse salue la révision prévue de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL). Le domaine des douanes renferme un potentiel élevé d'amélioration de l'efficacité. La Confédération et le Parlement l'ont reconnu dans de nombreux domaines et ont pris des mesures dans ce sens. La mise en route du programme DaziT est à mentionner en premier lieu, mais il y a aussi des projets plus ciblés comme la révision de l'ORPL. Celle-ci renforce l'interopérabilité entre la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) et le service européen de télépéage (SET), tout comme elle simplifie les processus concernés.